



A Versailles, le 25 octobre 2012

## FEUILLE DE ROUTE

# D 14 > L'accompagnement renouvelé des fidèles du Christ, membres de l'Église, dont les personnes divorcées remariées, qui ne peuvent, tant que dure leur situation, avoir part à la communion sacramentelle

### ■ FINALITÉ

Développer et soutenir l'accompagnement, par les pasteurs et les communautés du diocèse, des membres de l'Église ne pouvant avoir part à la communion sacramentelle. Aider chacun à répondre au sein de la communauté chrétienne à l'appel à la sainteté (dans le témoignage, la vie de prière personnelle et liturgique, le don de soi).

### ■ OBJECTIFS

- Faire un état de la situation actuelle sur ces questions dans le diocèse ;
- Élaborer des propositions :
  - Pour que les personnes du Christ soient aidées dans leur participation à la prière et à la vie de l'Église ;
  - Pour soutenir les pasteurs et les communautés dans l'accueil et l'accompagnement de ces fidèles ;
- Proposer des pratiques communes pour le diocèse sur ces questions ;
- Réfléchir à ce qui pourrait favoriser leur réception.

### ■ RESPONSABLE

- Le père Olivier Leborgne est nommé responsable de la mise en œuvre de ce décret.

### ■ MOYENS

- La lettre pastorale *Augmente en nous la foi !* donne l'esprit et des indications pour la mise en œuvre de cette décision ;
- Une commission sera mise en place ;
- Les instances et services diocésains concernés seront consultés ou associés à ce travail selon des modalités à définir ;
- On se renseignera sur ce qui a pu être fait en ces domaines dans les autres diocèses d'Ile de France ;
- M<sup>me</sup> Bénédicte Bergeron, chargée par l'évêque du suivi du synode, se tient à votre disposition.

### ■ ÉCHÉANCES

- La commission sera mise en place en novembre 2012 ;
- Un premier rapport d'étape sera transmis à M<sup>gr</sup> Aumonier en juin 2013.

† **Éric Aumonier**

*Évêque de Versailles pour les Yvelines*